

Évidemment Madame Albanel !

La loi Création et Internet bat son plein à l'Assemblée. Elle pose tant et tant de problèmes qu'on comprendra que celle qui porte le projet ait ponctuellement quelques moments de fatigue (que l'on peut mesurer au nombre de « évidemment » prononcé).

À la question du député Christian Paul : « Les dispositifs de sécurisation des ordinateurs sont à l'opposée des dispositifs que peut tolérer et accepter le logiciel libre. Ou bien vous considérez que le logiciel libre ça n'a pas d'importance, que vous décrêtez l'indifférence nationale contre le logiciel libre, ou bien vous nous dites comment c'est compatible ».

Voici ce qu'elle a répondu :



—> La vidéo au format webm

Transcription :

« Sur les logiciels... sur l'affaire des logiciels libres, évidemment les logiciels libres, quand on achète, évidemment des logiciels, par exemple le pack Microsoft (ça c'est pas du logiciel libre) : Word, Excel, Powerpoint, il y a évidemment des pare-feux, je viens de le dire, il y a des logiciels de sécurisation. Mais sur les logiciels libres vous pouvez également avoir des pare-feux, qui d'ailleurs, mais évidemment. Par exemple, nous au ministère, nous avons un logiciel libre, qui s'appelle Open Office et il y a effectivement un logiciel de sécurisation qui empêche en effet le ministère à la Culture d'avoir accès, bien sûr, et les éditeurs de logiciels libres fournissent des pare-feux, et fournissent même des pare-feux gratuits. Donc cet argument est sans fondement. Voilà ce que je voulais dire. »

Ravi d'entendre le logiciel libre et OpenOffice.org cités à l'Assemblée, mais y aurait-il une bonne âme dans la salle pour nous décrypter ce qu'elle a bien voulu dire ?